

Publication de l'édition 2025 du baromètre Medef de la fiscalité locale

Publié le 10 décembre 2025

La neuvième édition du Baromètre de la fiscalité locale du Medef, publiée en 2025 et fondée sur les données consolidées de 2024, confirme une tendance désormais bien installée : malgré les réformes engagées depuis 2021, la dynamique générale de la fiscalité locale reste orientée à la hausse.

En 2024, la fiscalité locale payée par les entreprises progresse de 1,6 % par rapport à 2023, pour atteindre 38,8 milliards d'euros. En excluant la CVAE, la hausse atteint même 6,6 %, soit 34,5 milliards d'euros.

Les impôts de production continuent de peser lourdement sur les entreprises. En 2024, elles acquittent 1 914 euros par salarié, soit une hausse de 2,9 % en un an. Le seul versement mobilité, payé par les employeurs du secteur privé, atteint 10 milliards d'euros, en progression de 7,6 % par rapport à 2023, ce qui représente un coût de 492 euros par salarié.

Malgré les baisses récentes, la fiscalité locale est aujourd'hui plus élevée qu'en 2014 : elle s'établit à 38,8 milliards d'euros, contre 37,1 milliards dix ans auparavant. La décennie écoulée se caractérise d'ailleurs par une évolution contrastée : de fortes hausses entre 2014 et 2020, une baisse marquée en 2021 liée aux réformes des impôts de production, puis une reprise depuis 2021.

[>> Consulter l'édition 2025 du baromètre](#)